

---

## Dépêche AEF : Plus de la moitié des établissements d'enseignement français à l'étranger sont fermés

339 établissements d'enseignement français à l'étranger sur les 522 que compte le réseau ont fermé leurs portes, indique l'AEFE le 19 mars 2020. "Partout où cela a été nécessaire, les ambassadeurs ont décidé la fermeture des établissements en liaison avec nous, soit lorsque les autorités locales le demandaient dans le cadre de mesures générales pour tous les établissements scolaires du pays, soit lorsqu'une suspicion de cas de coronavirus ou un cas avéré parmi la communauté scolaire l'imposait", détaillait Olivier Brochet, directeur de l'agence, dans un message vidéo, le 13 mars.

Comme en France, un dispositif de continuité pédagogique élaboré en lien avec le Cned est proposé aux élèves du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. "Ce dispositif fonctionne dans certains lycées depuis huit semaines", précise Olivier Brochet.

L'AEFE a également demandé "à tous les établissements, en l'absence de règles édictées par les autorités locales, d'appliquer une règle de mise en quatorzaine pour les personnels ou les élèves venant de zones de circulation active du virus, suivant les règles édictées par le ministère de la Santé", précise le directeur de l'AEFE. Depuis vendredi dernier, ces règles s'appliquent également à "tout élève ou tout personnel revenant de France métropolitaine, sans distinction de région".

Aussi toutes les mobilités dans le réseau "sont annulées : échanges et regroupements de jeunes, séminaires de formation des enseignants, missions d'inspection..."

Les droits de scolarités sont maintenus

Les droits de scolarité sont "maintenus", indique Olivier Brochet, car "les équipes travaillent et car nous ne pouvons en aucune façon prendre le risque d'affaiblir votre lycée". Cependant, pour les établissements en gestion directe (EGD), "les possibilités de report de paiement et d'échéanciers" seront étudiées. "Les frais annexes comme les transports scolaires, la cantine ou les activités périscolaires seront quant à eux facturés au regard du service effectivement réalisé."

### La CFDT s'inquiète pour les non titulaires

Dans une [lettre](#) adressée au ministre de la Fonction publique, Olivier Dussopt, le 16 mars, la CFDT fonction publique relaie des "alertes" concernant les personnels locaux des établissements

d'enseignement français à l'étranger : "Il faut un message clair à tous les employeurs publics de ne pas licencier ou renoncer à un renouvellement de non titulaires", écrit l'organisation.